

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Luxembourg, le 24 juillet 2024

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé :

1) de modifier le « *Profil de l'investisseur* » des compartiments suivants de la Société de manière à mettre à jour leur période de détention recommandée (« **PDR** ») afin de les aligner sur les conditions actuelles du marché et sur les profils risque/rendement des Compartiments. La PDR des compartiments sera mise à jour comme suit avec effet au 23 août 2024 :

Nom du compartiment	PDR actuelle	PDR mise à jour
Morgan Stanley Investment Funds American Resilience Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Emerging Leaders Equity Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Brands Equity Income Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Brands Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Endurance Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Insight Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Permanence Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Quality Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Global Sustain Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds International Resilience Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds Short Duration US Government Income Fund	Longue	Moyenne
Morgan Stanley Investment Funds US Advantage Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds US Insight Fund	Moyenne	Longue
Morgan Stanley Investment Funds US Permanence Fund	Moyenne	Longue

2) d'augmenter le niveau attendu de levier brut de **Morgan Stanley Investment Funds Emerging Markets Local Income Fund** indiqué à la section « **Approche de suivi des risques** » de la Description du compartiment dans le Prospectus, passant de 350 % à 450 % après l'examen annuel par la SICAV des chiffres de levier pour les compartiments de la SICAV.

Cette mise à jour reflète l'évolution en cours de l'utilisation du levier financier par Morgan Stanley Investment Funds Emerging Markets Local Income Fund et n'a aucune incidence sur la gestion du compartiment.

La mise à jour susmentionnée figurera dans la version du Prospectus de juillet 2024.

Un exemplaire de ce nouveau Prospectus mis à jour est disponible sur demande au siège social de la Société.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent avis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus actuel, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente.

Le Conseil accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans le présent avis. Le Prospectus et le DICI d'OPCVM ou DIC de PRIIP correspondant sont mis gratuitement à la disposition des investisseurs, au siège social de la Société ou dans les locaux des représentants étrangers.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur ce qui précède, veuillez contacter la Société à son siège social au Luxembourg, le Conseiller en Investissement de la Société ou le représentant de la Société sur votre territoire. Il est recommandé de vous informer, et le cas échéant de demander conseil, sur les conséquences fiscales de ce qui précède dans le pays où vous êtes citoyen, résident ou domicilié.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne sommes pas habilités à vous prodiguer des conseils en investissement. Si vous avez des doutes quant aux conséquences possibles des modifications sur votre situation, nous vous invitons à consulter un conseiller financier.

Un exemplaire (i) du prospectus de la Société (en anglais), (ii) des documents d'information clés (KID) (en français et néerlandais), (iii) des statuts (en anglais), (iv) du dernier rapport périodique (en anglais), et (v) des comptes annuels certifiés ensemble avec le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du Conseil d'administration (en anglais) peut être obtenu, sans frais, auprès de l'agent en charge du service financier en Belgique (CACEIS Investor Services Belgium S.A, 11, Place Rogier 1210 Bruxelles Belgique). Ces documents sont également mis à disposition sur le site : www.morganstanleyinvestmentfunds.com

Pour toute question ou précision relative au présent avis, veuillez consulter la Société à son siège social au Luxembourg, le Conseiller en Investissement de la Société, ou l'agent en charge du service financier en Belgique. Nous recommandons aux Actionnaires de s'informer et, si nécessaire, de solliciter l'avis d'un conseil sur les conséquences fiscales des éléments détaillés ci-dessus dans le pays dont ils sont ressortissant, résident ou dans lequel ils sont domiciliés.

Veillez agréer, cher actionnaire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Le Conseil d'Administration